

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0216/PR/MID portant création du Comité National d'organisation de la 11ème réunion annuelle de l'organisation des chefs de police des pays d'Afrique de l'Est et de la 9ème réunion annuelle des Ministres de l'Intérieur des pays d'Afrique de l'Est.

n° 2009-0216/PR/MID

Ministère MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION	Date de publication 7 octobre 2009
Numéro JO n° 19 du 15/10/2009	Date du numéro 15 octobre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, par ce décret, un comité national d'organisation de la 11ème réunion annuelle de l'organisation des chefs de police des pays d'Afrique de l'Est (EAPCCO) et de la 9ème réunion annuelle des Ministres de l'Intérieur des pays d'Afrique de l'Est qui se dérouleront à Djibouti du 26 septembre au 1er octobre 2009.

Article 2

Ce comité national est présidé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il est composé comme suit : Vice-Président : Le Colonel ABDILLAHI ABDI FARAH, Directeur Général de la Police Nationale COMMISSION SECRETARIAT
Président : Lt/Colonel IDRIS DJAMA GUIRREH
Membres : Cne ISMAEL AHMED YOUSOUFLT HASSAN WAIS IBRAHIMS/LT GAMAL MOHAMED HOUSSEIN+ 2 secrétaires COMMISSION ACCUEIL ET PROTOCOLE
Président : Lt/Colonel ABDOULKADER IBRAHIM GONAM
Membres : Cne ABDOUSALAM DOUBADLT MOHAMED YONISS/LT HASNA FARAH OMAR COMMISSION TRANSPORT ET HEBERGEMENT
Président : Cdt YAHYA MOHAMED MAGAREH
Membres : Cne YOUSOUF ILTIREH DARARCne ABDOURAZAK ADEN MOUSSALT OSMAN ISMAEL MOUSSA COMMISSION

SECURITEPrésident : Lt/Colonel OMAR HOUSSEIN HASSANMembres : Cdt MIRGAN OMAR HOUMEDCne ELMY DAHER-
Cne ABDALLAH MOHAMED ABDALLAHCne CHER MOHAMED ADEN COMMISSION SANTEPrésident : Cdt SAMATAR
HASSAN FARAHMembre : Le représentant du Ministère de la Santé COMMISSION MEDIAPrésident : Lt/Colonel HOUSSEIN
DJAMAMembres : Lt MOHAMED ISMAEL MOUSSALe représentant de la RTDLe représentant du journal « la NATION »Le
représentant du journal « ALQUARN »Le représentant de l'ADI

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Le présent décret sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH